

Casier et code de la route

Par sosso76, le 01/06/2008 à 16:17

Bonjour!

Est ce qu'une contravention pour une excès de vitesse de -20km/h + une autre pour un feu "grilléé" sont inscrites dans le casier judiciaire n°2 ou 3??? Merci d'avance

Par frog, le 01/06/2008 à 23:30

S'agissant d'infraction contraventionnelles, il n'y a pas d'inscription sur les volets que vous mentionnez.